



## RIFSEEP : Les négociations ne sont pas closes !

### Le Maire de Sedan veut à nouveau rencontrer l'intersyndicale...

#### Rétrospective des évènements :

##### • Mercredi 14 février : début de la grève

150 employés municipaux sont dans les rues sedanaises, de nombreux services sont fermés. La rue de la Rochefoucauld et la place Turenne sont bloquées par les manifestants. Durant 4 jours, la colère des agents municipaux n'a pas faibli.

##### • Lundi 19 février : reprise des négociations

L'intersyndicale est convoquée par mail à la table des négociations :

« Suite à une réunion du groupe majoritaire vendredi soir, Monsieur le Maire a confirmé ses propos diffusés dans les différents médias sur son interprétation de la réfraction sur le RIFSEEP. Didier HERBILLON a donc annoncé publiquement qu'il agirait uniquement sur l'augmentation du RI, celui-ci confirme cette position prise dès la première réunion de négociation lorsqu'il a annoncé que le RI antérieur serait considéré comme un droit acquis. »

L'intersyndicale et le Maire de Sedan n'ont décidément pas la même définition du droit acquis...

• 9h30 : Nous sommes reçus par trois élus : Bernard GUIDEZ, Monique HUCORNE, Jean-Claude JABLONSKI.

#### QUELLES AVANCEES, EN COMPARAISON AVEC LA PREMIERE PROPOSITION DE LA COLLECTIVITE ?

- La réfraction du RIFSEEP, pour absentéisme en maladie ordinaire s'appliquera jusqu'à concurrence de l'augmentation annuelle proposée (300 € pour les cadres C)

- Il n'y aura pas réfraction de l'IFSE sur la première semaine d'arrêt en 2018 à condition toutefois de n'avoir pas été arrêté plus de 5 jours dans l'année N-1 (du 1er mai au 31 décembre 2017) sur le même mois, seuls les quinze premiers jours d'arrêt seront impactés.

- L'hospitalisation et les arrêts qui suivent l'hospitalisation n'impacteront pas le régime indemnitaire.

- L'ensemble des ASA (enfants malades, prépa concours, événements familiaux ect...) n'impacteront pas le RI.

- Dès reconnaissance de la maladie grave, l'agent se verra rembourser la perte qu'il a subie.

- Une clause de revoyure pour le CIA : si l'absentéisme compte une baisse significative au 31 décembre 2018, la collectivité dressera le bilan et réunira les organisations syndicales au plus tard le 15 février 2019.

#### LES REVENDICATIONS OU QUESTIONS DE L'INTERSYNDICALE EN ATTENTE DE REPONSE

- Quelle méthodologie la collectivité a-t-elle adoptée pour calculer le taux d'absentéisme ? A ce jour aucune réponse à cette question.

#### Ce que l'intersyndicale sait :

• La collectivité affirme que le nombre moyen de jours d'absence est de 14 jours. Ce chiffre est calculé sur le nombre d'agents malades, ce qui ne veut absolument pas dire qu'en moyenne les agents de la Ville de Sedan prennent 14 jours d'arrêt maladie par an. L'absentéisme est calculé sur l'ensemble du personnel (fonctionnaires, contractuels, y compris les contractuels des chantiers d'insertion)

• La collectivité compte le nombre de jours d'absence de manière calendaire.

Exemple : un agent qui travaille habituellement du lundi au vendredi, se voit prescrire pas son médecin un arrêt de travail du mercredi au dimanche inclus. La collectivité comptera 5 jours d'absence (mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche).

• Au mois de janvier 2018 : 60 agents se sont arrêtés au moins une journée, près de la moitié sont âgés de plus de 50 ans, 16 ont plus de 60 ans.

- L'augmentation des catégories C de 20 euros en 2019, puis de 20 euros en 2020.

- L'augmentation du RI de la police municipale à hauteur de 20 euros pour les catégories C.

*(La municipalité devait prendre une décision le 26 février, la réunion ne s'est pas tenue)*

- La Mise en place d'un réel plan de prévention, notamment pour lutter contre les RPS.

- La mise en place d'une commission « urgence RPS », saisissable par un agent ou un service.

- L'envoi aux organisations syndicales du tableau mensuel, récapitulatif des postes et services où les agents malades sont remplacés : type d'arrêt, durée du remplacement, coût pour la collectivité.

- Le paiement des heures de grève ou à minima l'étalement pour les petits salaires.

## LES REVENDICATIONS REFUSEES

- L'augmentation de la fréquence des CHSCT : nous réclamions la tenue d'un CHSCT par mois.

- Fractionnement des retenues sur plusieurs mois.

## Informé des avancées, le jour même à midi, le personnel, réuni en assemblée générale dans la cour de la cité administrative, a voté la reprise du travail.

Après réflexion, et réalisation de tableaux qui nous ont permis d'avoir une vue globale de l'application de la décision du Maire de Sedan sur l'ensemble des grades. Nous affirmons que la modulation sur le RIFSEEP ne peut pas s'appliquer uniquement sur l'augmentation annuelle, et encore moins sur un montant unique de 300 euros de perte maximum annuelle, quel que soit le grade !

Pourquoi ? Tout simplement parce que l'augmentation n'est pas la même pour tous les grades et surtout parce qu'un agent de catégorie C ou B n'a évidemment pas le même pouvoir d'achat qu'un chef de service, ou encore d'un Directeur général !

Exemple :

- Un agent de catégorie C : + 300 euros par an, perte maximum par an : 300 euros
- Un ingénieur, catégorie A : + 300 euros par an, perte maximum par an : 300 euros aussi ?
- Un chef de service de catégorie A : + 600 euros par an perte maximum par an : 300 euros aussi ou 600 euros ?
- Directeur général des services : + 730 euros par an, perte maximum par an : 300 euros aussi ou 730 euros ?

**A grade égal :**

Un rédacteur de catégorie B+ : + 360 euros par an, perte maximum 300 euros ou 360 euros ?

Un rédacteur de catégorie B : + 430 euros par an, perte maximum 300 euros ou 430 euros ?

Notre travail d'analyse a été envoyé au Maire de Sedan et aux élus de la majorité.

Le Maire de Sedan a décidé de nous rencontrer à nouveau sur le RIFSEEP, aucune date n'est planifiée, la seule chose dont nous sommes certains, c'est que cette rencontre se déroulera après le 12 mars...

Nous ne pouvons que déplorer, le manque d'analyse, de réflexion, d'anticipation des porteurs de ce dossier, surtout lorsque l'on sait que la Mairie de Sedan est le deuxième plus gros employeur sedanais...

Si les organisations syndicales sont capables de réaliser des simulations précises, de l'incidence d'un arrêt maladie sur la rémunération des agents (journée de carence et RISEEP), nous espérons que le Maire de Sedan va exiger de ses services, des simulations toutes aussi précises, grade par grade.

A l'heure où nous écrivons ce tract, nous ne sommes toujours pas en possession d'un compte-rendu des dernières négociations, ni du projet de délibération du RIFSEEP.

## En conclusion:

**Aujourd'hui l'intersyndicale n'est certaine que d'une chose: la solidarité, entre agents, n'est pas morte à la Ville de Sedan, tous ensemble, on est plus forts !**

**Merci aux agents qui se sont jetés dans la bataille à nos cotés !**

